

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mil quatorze, le vingt-trois avril. La commune de Saint Seurin de Prats, certifie que les membres du Conseil ont été dûment convoqués le mercredi trente avril deux mil quatorze en séance ordinaire à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- **Affectation de résultat**
- **Vote des 4 taxes**
- **Présentation et vote du Budget Primitif 2014**
- **Commission Communale des Impôts Directs**
- **Heures complémentaires de l'employée contractuelle**
- **Commission CDC Tourisme – Rivière**
- **Désignation délégués Syndicat SD24**
- **Désignation délégués locaux CNAS**
- **Nomination régisseur et suppléant cantine**
- **Questions diverses**

SEANCE DU 30 AVRIL 2014

PRESENTS : *M VIGOUROUX - MME POINTET - M CHIARADIA - MMES BIASOTTO - VASSEAUD - M LACOSTE - MMES LEBLOND - DELBARY - MM BOURNET - SEGATTO-AGOSTINI - BATTISTON*

ABSENT : *NÉANT*

SECRETAIRE DE SEANCE : *M. CHIARADIA Stéphane*

▭ Lecture et approbation du compte rendu du 7 avril 2014.

AFFECTATION DE RÉSULTAT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- ♣ 39 583,43 € au compte 1068
- ♣ 60 000,00 € au report de fonctionnement 002
- ♣ Déficit d'investissement reporté 16 896,47 €

VOTE DES 4 TAXES

Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les taxes de 2013, soit :

- l Taxe d'habitation : 8,53 %
- l Taxe foncière (bâti) : 9,28 %
- l Taxe foncière (non bâti) : 29,60 %

1 Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 13,38 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Après consultation de la Commission des Finances, le Maire accompagné de Mme TREBOUTTE Corinne, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques présente chapitre par chapitre le Budget Primitif 2014 équilibré en recettes et en dépenses :

1 **Fonctionnement** Dépenses / Recettes : 310 979,00 €

1 **Investissement** Dépenses / Recettes : 311 316,43 €

Le régime indemnitaire des agents communaux (IAT) est reconduit ;

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Suite aux élections municipales du 23 mars 2014, le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants pour constituer la commission communale des impôts directs.

Le Conseil Municipal décide de nommer :

HEURES COMPLÉMENTAIRES DE L'EMPLOYÉE CONTRACTUELLE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'avec la loi faisant obligation aux communes d'effectuer des garderies lors des grèves des professeurs des écoles, il peut y avoir besoin de remplacer au pied levé les institutrices pour la surveillance des enfants ou l'agent communal pour la garderie, la surveillance, la cantine et des heures de ménage complémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité que l'agent contractuel puisse faire des heures complémentaires en cas de nécessité pour le service durant son contrat et en cas de renouvellement de ce contrat.

COMMISSION CDC TOURISME – RIVIÈRE

DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS SYNDICAT SD24

DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS LOCAUX CNAS

NOMINATION RÉGISSEUR ET SUPPLÉANT CANTINE

QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à

Le Maire,